



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLÉ Bruno	
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
17	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
18	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
19	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
20	VIONS	ARRAGAIN Manuel	
21	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

18 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
MOUXY	PERSON Armelle

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 JANVIER 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 14 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2025

Exécutoire le : 11 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 11 FEV. 2025

Visée le : 11 FEV. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Accord-cadre n°2024-040 relatif aux études géotechniques, au contrôle de compactage et au diagnostic Amiante / Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (hap) des enrobés – Attribution

Afin de mieux appréhender les études et travaux pour les opérations de VRD et relatives aux bâtiments, Grand Lac a lancé un marché de type accord cadre à bon de commandes mono attributaire avec un montant maximum annuel de 130 000 € HT.

La durée initiale de cet accord cadre est fixé à 1 an reconductible 3 fois.

Cet accord cadre permettra de déterminer la faisabilité d'une opération au regard des conditions géotechniques, d'identifier les contraintes et de déterminer les paramètres afin de réaliser les calculs de résistance des ouvrages.

Il permettra également d'identifier les possibilités de réutilisation des matériaux extraits et de déterminer la présence ou non d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés avant travaux.

Il permettra enfin de réaliser le contrôle de compactage des tranchées, des plateformes et des voiries avant la réception de travaux neufs.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 40% Prix,
- 60% Valeur Technique.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 21 janvier 2025, propose de retenir la société Hydro Géotechnique Sud Est.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle aux budgets pour les différents services de Grand Lac.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution de l'accord-cadre à l'entreprise précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre et tous les documents nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 février 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Accord cadre n.2024-040 relatif aux études géotechniques, au contrôle de compactage et au diagnostic Amiante / Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (hap) des enrobés - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 11/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/02/2025

Numéro de l'acte : d5346 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250204-d5346-DE

Date de décision : 04/02/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. ~~Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)~~